FO la force syndicale

L'ECHO FO des Pyrénées-Atlantiques

TRIMESTRIEL N°167
DECEMBRE 2017

ORGANE DE L'UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL
FORCE OUVRIERE DES PYRENEES ATLANTIQUES
Siège : Centre Municipal de Réunions Place Sainte Ursule 64100 BAYONNE – Tél. 05.59.55.04.54 – CCP Bordeaux 1454.82 B
C. Paritaire des Publications N° 0618 S 07945 – Le Directeur Responsable de la Publication : Hervé LARROUQUERE
Dispensé de timbrage à MOUGUERRE PPDC PRESSE – Distribué par la poste – *Déposé le 22 décembre 2017*
Site Internet : http://64.force-ouvriere.org/

EDITORIAL : Ne rien lâcher !

Comme 2016 l'avait été, et comme 2018 risque de l'être malheureusement, l'année 2017 qui s'achève aura été une année riche en contre-réformes et régressions sociales en tous genres :

- Réforme du droit du travail, via les ordonnances, dont la quasi-totalité des mesures sont inacceptables et néfastes pour les salariés (nous en voyons déjà les premiers effets) ;
- Réformes de l'Apprentissage, de la Formation Professionnelle et de l'Assurance Chômage, pour lesquelles nous ne pouvons qu'être inquiets (les discussions sont en cours) ;
- Augmentation de la CSG pour les retraités ;
- Dans la Fonction Publique, suppression de 120 000 emplois sur le quinquennat, blocage des salaires et rétablissement du jour de carence ;
- Baisse des APL et mise en danger du logement HLM ;
- Mise au chômage de dizaines de milliers de salariés par la suppression des contrats aidés ;

A cette liste (non exhaustive), il faut rajouter la réforme des retraites, dont les premières discussions devraient débuter en 2018.
Il est utile, voire nécessaire, de rappeler qu'une réforme est par essence synonyme de progrès.

Cherchez donc l'erreur dans la liste qui précède !

Il est plus que jamais de notre devoir et de notre responsabilité de continuer à nous opposer à cette politique d'austérité. C'est une nécessité sociale et démocratique que de dénoncer la rigueur budgétaire qui génère toujours plus de chômage et de précarité.

Alors oui, nous allons tourner la page de l'année 2017 pour ouvrir celle de 2018, avec toujours autant d'espoir et d'optimisme qui sont dans les gènes du militant syndical, pour continuer à défendre les valeurs Républicaines et porter nos revendications pour tenter de les faire aboutir.

Alors oui, soyez en sûrs, nous n'allons rien lâcher !

C'est forts de ces convictions que nous vous adressons, les membres de la Commission Exécutive de l'UD et moi-même, ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux pour l'année 2018.

Meilleurs sentiments syndicalistes.

Hervé LARROUQUERE
Secrétaire Général

RÉSULTAT D'ÉLECTION

CARREFOUR Lescar :

Élection au Comité d'Entreprise :

264 inscrits – 75,76 % de participation

FO : 58,00 %
CFDT : 42,00 %

CAF (Caisse d'Allocations Familiales) des PYRENEES-ATLANTIQUES
Liste des Administrateurs FORCE OUVRIERE

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des camarades FORCE OUVRIERE siégeant au Conseil d'Administration de la CAF des Pyrénées-Atlantiques depuis le 20 octobre dernier, date à laquelle ont été fusionnées les CAF de Pau et Bayonne pour laisser place à cette nouvelle entité.

Titulaires :

Bernadette LAYRIS-VERGES
Ramuntcho PEREZ

Suppléants :

Emmanuelle AUBIN
Thierry PIROLLEY

PRUD'HOMMES : Liste des Conseillers Prud'hommes FORCE OUVRIERE

Voici, ci-après, la liste des Conseillers Prud'hommes FORCE OUVRIERE des Pyrénées-Atlantiques, par Conseil et par section, qui siégeront à compter du 1er janvier 2018 :

Conseil de Prud'hommes de Pau :

Section Activités diverses : Lucienne BIGNOLES

Section Agriculture : José MENDES-FRADE

Section Commerce : Gilles GARNES et Chantal RECORD

Section Industrie : Marie ANTOINE et Serge LASSUS

Conseil de Prud'hommes de Bayonne :

Section Agriculture : Joelle LECHARDOY

Section Commerce : Murielle LISSARDY et Laurent LOUBERE

Section Industrie : François PLOUVIER

La Page AFOC

Les soldes : Ce que vous devez savoir

La nouvelle année commence toujours avec la première période des soldes annuelles qui doivent être synonymes de bonnes affaires.

Il existe deux périodes de soldes saisonniers : les soldes d'hiver et les soldes d'été. Chacune de ces périodes se déroule pendant six semaines.
Les soldes d'hiver débutent le deuxième mercredi du mois de janvier à 8 heures du matin.
Les soldes d'été débutent le dernier mercredi du mois de juin à 8 heures du matin

Quelles sont les caractéristiques des soldes ?

Le stock des articles soldés est limité. Les soldes ne peuvent porter que sur des produits proposés à la vente en magasin depuis au moins un mois.
Ainsi, contrairement aux promotions, les commerçants ne peuvent pas se réapprovisionner pendant les soldes. C'est pourquoi, le stock étant limité, les tailles ou modèles ne sont pas forcément tous disponibles en période de soldes.
Les remises pratiquées pendant les soldes doivent être réelles. Attention à bien vérifier le prix d'origine du produit et le montant du pourcentage de réduction affiché (article L. 121-1 du Code de la consommation).
Un commerçant peut ne pratiquer des soldes que sur une partie de ses produits. Toutefois, lorsque l'opération de soldes ne concerne pas la totalité des produits de son établissement, le commerçant doit mentionner la nature des marchandises sur lesquelles porte l'opération. En outre, il est tenu de distinguer clairement les articles soldés des articles non soldés.

Est-il possible d'échanger ou de se faire rembourser un produit acheté en solde ?

Un article soldé bénéficie des mêmes garanties que tout autre article. Ainsi, l'annonce « ni repris ni échangé » que l'on retrouve parfois en période de soldes ne dispense donc pas le commerçant d'échanger ou de rembourser l'article en cas de défaut de fabrication non apparent (vice caché).
Si l'article acheté ne vous convient plus ou bien si le vêtement n'est pas à votre taille mais qu'il n'y a pas de vice caché, le commerçant n'est pas tenu juridiquement à l'échange ou au remboursement : il peut le faire à titre purement commercial. Il vous est donc recommandé d'essayer les articles d'habillement avant tout achat.

Qu'en est-il des soldes par internet ?

Les soldes pratiqués par les entreprises de vente à distance, notamment sur internet, sont soumis aux mêmes conditions et à la même réglementation que ceux pratiqués en magasin.
Que l'article soit acheté en solde ou non, vous pouvez retourner le produit au vendeur pour échange ou remboursement, sans pénalité, dans un délai de quatorze jours à compter de la livraison.

Et si, malgré tout, vous avez des problèmes liés à vos achats ou à tout litige de consommation ou de logement, n'hésitez pas à contacter :

L'AFOC 64 :

- Bayonne : Centre Municipal de Réunions – 05.59.55.34.26
- Pau : Complexe de la République – 06.99.00.50.08 (sur rendez-vous)

TRESORERIE : PRIX DU TIMBRE UD 2018

La Commission Exécutive de l'Union Départementale FO des Pyrénées Atlantiques du 10 novembre 2017 a adopté, sur proposition du Bureau de l'Union Départementale, ***le prix du timbre mensuel pour l'année 2018, à savoir : 3,30 €.***

Il se décompose ainsi : ***Part Confédération : 1,31 €*** ***Part Union Départementale : 1,99 €***

Il est utile d'appeler au respect de l'article 19 des Statuts Confédéraux qui prévoit que :

« La carte confédérale et le timbre mensuel sont obligatoires et doivent être délivrés par tous les syndicats confédérés à leurs adhérents.
La cotisation mensuelle de chaque adhérent dans son syndicat devra être au moins équivalente au salaire d'une heure de travail de la catégorie de l'intéressé.
Elle ne saurait en aucun cas être inférieure au Smic. La carte confédérale et la vignette UCR annuelle sont obligatoires pour les retraités ».

Cette disposition permet d'adapter la cotisation en fonction de la catégorie de l'adhérent, donc à son salaire. Ainsi la solidarité peut jouer entre les cadres et les non cadres, les salariés à temps plein et ceux à temps partiel, etc.

Il est également utile d'insister sur la nécessité d'apposer 12 timbres par carte (pour un salarié à temps plein), la part UD du timbre étant quasiment notre seule source de financement.

Rappel : Depuis le 1er Janvier 2012, les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à 66 % de leur montant. Les salariés non imposables se verront donc rembourser (par virement bancaire ou par chèque sur le Trésor Public) deux tiers du montant qu'ils ont réglé.

Le Secrétaire Général
& les Membres de la Commission Exécutive
vous présentent leurs meilleurs vœux pour
l'année 2018

STAGES SYNDICAUX 2018

Comme chaque année, nous communiquons les dates et thèmes des stages organisés dans les U.D. 64 et 40.
Les militants et syndicats intéressés par un ou plusieurs stages devront réclamer les formulaires d'inscription directement à l'U.D. : par téléphone (05.59.55.04.54) ou par mail (udfo64brig@wanadoo.fr).

STAGES ORGANISES
DANS LES PYRENEES-ATLANTIQUES OU LES LANDES
(accessibles aux secteurs public et privé)

DATES	INTITULE	LIEUX
Lundi 19 Au Vendredi 23 Mars	Découverte de F.O. et Moyens d'action du syndicat	LANDES
Lundi 26 Au Vendredi 30 Mars	Découverte de F.O. et Moyens d'action du syndicat	PYRENEES-ATLANTIQUES
Mardi 24 Au Jeudi 26 Avril	Connaissance de l'Interprofessionnel	LANDES
Mardi 24 Au Jeudi 26 Avril	Connaître ses droits 1	PYRENEES-ATLANTIQUES
Lundi 04 Au Vendredi 08 Juin	Rôle et Fonctionnement Du CHSCT	PYRENEES-ATLANTIQUES
Lundi 02 Au Vendredi 06 Juillet	S'Organiser	LANDES
Mardi 18 Au Jeudi 20 Septembre	Communication Orale	LANDES
Lundi 22 Au Vendredi 26 Octobre	Découverte de F.O. et Moyens d'action du syndicat	PYRENEES-ATLANTIQUES
Mardi 06 Au Jeudi 08 Novembre	Connaître ses droits 1	LANDES
Mardi 27 Au Jeudi 29 Novembre	Négocier	PYRENEES-ATLANTIQUES
Lundi 26 Au Vendredi 30 Novembre	Connaître ses Droits 2	PYRENEES-ATLANTIQUES
Mardi 04 Au Jeudi 06 Décembre	Découvrir l'Economie	PYRENEES-ATLANTIQUES
Lundi 10 Au Vendredi 14 Décembre	Rôle et Fonctionnement Du CHSCT	PYRENEES-ATLANTIQUES

STAGES EN INSTITUTS

Nous tenons à vous rappeler que nos camarades retraités et fonctionnaires peuvent participer aux stages en Instituts du Travail et être également pris en charge financièrement par ceux-ci (articles L2145-2 et L2145-3 du Code du Travail modifiés par la Loi 2014-288 du 5 mars 2014).

SESSIONS ORGANISEES A L'INSTITUT DU TRAVAIL DE STRASBOURG (ITS) *

DATES	INTITULE	SECTEUR CONFEDERAL
21 au 26 Janvier	Modes d'Organisation du Travail	Conventions Collectives
11 au 16 Février	Nouveaux défenseurs devant les Prud'hommes (Niveau 1)	Juridique
18 au 23 Mars	Egalité 1er Niveau Négocier l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Egalité
15 au 20 Avril	La place de l'Assurance Chômage du en France	Emploi
03 au 08 Juin	Actualités Juridiques	Juridique
24 au 29 Juin	Négociation Collective	Conventions Collectives
09 au 14 Septembre	Défenseurs devant les Prud'hommes (Niveau 2)	Juridique
30 Septembre au 05 Octobre	L'économie du marché du Travail et de l'Emploi	Emploi
25 au 30 Novembre	Egalité 2ème niveau Prévention et Lutte contre les inégalités	Egalité
Date non définie	Comité d'Entreprise	Juridique

SESSIONS ORGANISEES A L'INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL (BOURG LA REINE) *

DATES	INTITULE	SECTEUR CONFEDERAL
14 au 18 Mai	Actualités Juridiques	Juridique
25 au 29 Juin	Discrimination 1	Juridique
24 au 28 Septembre	Discrimination 2	Juridique
22 au 26 Octobre	Actualités Juridiques	Juridique
03 au 07 Décembre	Comité Entreprise	Juridique
28 Mai au 1er Juin	Initiation droit Consommation	AFOC
05 au 09 Novembre	Approfondissement Connaissances Juridiques	AFOC
01 au 05 Octobre	Mondialisation : Economies et Institutions	Europe/International
26 au 30 Novembre	Immigration	Europe/International
12 au 16 Mars	Focus sur la Réforme Professionnelle	Emploi/Form.Prof. /Assurance Chômage/Travail Temporaire
19 au 23 Novembre	Focus sur la Réforme Professionnelle	Emploi/ Form.Prof. /Assurance Chômage/Travail Temporaire
12 au 16 Mars	Modes Organisation du Travail	Négoc.Collect./Représentativité/ Organisation du Travail
24 au 28 Septembre	Les nouveaux enjeux en matière de salaire et rémunération	Négoc.Collect./Représentativité/ Organisation du Travail
08 au 12 octobre	Négociation Collective	Négoc.Collect./Représentativité/ Organisation du Travail
17 au 21 Décembre	Modes Organisation du Travail	Négoc.Collect./Représentativité/ Organisation du Travail

*** Les Camarades qui souhaitent participer à toutes ces sessions doivent avoir suivi préalablement le stage « Découverte FO et moyens d'actions du syndicat »**